

Bestimmungen des Schweiz. Roten Kreuzes über die Subvention von Feldübungen : Dispositions de la Croix-Rouge suisse concernant les subventions aux exercices en campagne

Objektyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen
Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz.
Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **54 (1946)**

Heft 44

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bestimmungen des Schweiz. Roten Kreuzes über die Subventionen von Feldübungen

Vereine, die für eine Feldübung einen Beitrag des Roten Kreuzes wünschen, sind gehalten:

1. mindestens 14 Tage vor der Abhaltung die Feldübung beim Roten Kreuz anzumelden. Diese Anmeldung geschieht durch ein besonderes Formular, das beim *Zentralsekretariat des Schweiz. Roten Kreuzes in Bern, Taubenstrasse 8*, und beim Verbandssekretariat des Schweiz. Samariterbundes in Olten, Martin-Disteli-Strasse 27, erhältlich ist;
2. spätestens innert 14 Tagen nach der Uebung über dieselbe Bericht zu erstatten. Zu diesem Zwecke erhalten die Vereine nach Eingang der Anmeldung ein besonderes Formular, dessen I. Teil vom Uebungsleiter, der II. Teil als Expertenbericht auszufüllen ist.

Genaue Ausfüllung dieser Formulare und Beachtung aller einzelnen Fragen wird den Vereinen in ihrem eigenen Interesse zur Pflicht gemacht.

Beiträge aus der Zentralkasse des Schweiz. Roten Kreuzes werden nur für grössere Feldübungen ausgerichtet, die an die Arbeitskraft und die Finanzen der Vereine ungewöhnliche Ansprüche stellen; einfache Uebungen im Freien, die ohne besondere Vorbereitungen und ohne wesentliche Auslagen für die Vereine durchgeführt werden, sind keine Feldübungen im Sinne dieser Bestimmungen.

An jede Feldübung, auch wenn dabei mehrere Vereine beteiligt sind, wird nur ein Beitrag verabfolgt. Die Verteilung der Subvention an die mitwirkenden Vereine wird diesen selbst überlassen.

Die Höhe der Beiträge wird vom Zentralsekretariat im Rahmen des zur Verfügung stehenden Budgets festgesetzt. Es können gewährt werden:

für Feldübungen von halbtägiger Dauer höchstens Fr. 30.—
für Feldübungen von ganztägiger Dauer höchstens Fr. 50.—

Nachtübungen gelten als halbtägige Uebungen.

Expertisenauslagen, die durch zu grosse örtliche Entfernung des verlangten Experten oder aus andern Gründen das übliche Mass übersteigen, fallen zu Lasten der Vereine.

Die *Auszahlung der Beiträge erfolgt* jeweilen auf *Jahresschluss* durch das Zentralsekretariat an die im Bericht hiefür bezeichnete Adresse.

Dispositions de la Croix-Rouge suisse concernant les subventions aux exercices en campagne

Les sociétés qui prétendent à une subvention de la Croix-Rouge suisse, à l'occasion d'exercices en campagne, doivent:

- 1^o annoncer l'exercice à la Croix-Rouge suisse, 15 jours au moins avant la date fixée, au *Secrétariat de la Croix-Rouge suisse, à Berne, Taubenstrasse 8*. Cette annonce a lieu sur formulaire spécial fourni par le Secrétariat à Berne, ou par le Secrétariat général de l'Alliance suisse des Samaritains, Martin-Disteli-Strasse 27, à Olten;
- 2^o envoyer le rapport dans les 15 jours qui suivent l'exercice. A cette fin, les sections reçoivent un formulaire spécial dont la première partie doit être remplie par la direction de l'exercice, et la seconde par lui-même.

Dans l'intérêt même des sections, toutes les rubriques de ce formulaire de rapport doivent être exactement remplies.

Les subventions ne seront accordées qu'à des exercices conséquents ayant nécessité un surcroit de travail et une participation financière extraordinaires de la part des sections. De simples exercices en plein air qui n'ont pas donné lieu à des préparatifs spéciaux et à des frais exceptionnels ne sont pas comptés comme exercices en campagne dans le sens de ces prescriptions.

Même lorsque plusieurs sections participent à un exercice, la subvention n'est payée qu'à l'une d'elles. Un partage pourra se faire entre les sociétés.

Au vu des rapports, le Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse répartira à la fin de l'année, et d'après les sommes prévues au budget à cet effet, les subventions qui peuvent être *au maximum*:

pour un exercice d'une demi-journée de fr. 30.—
pour un exercice d'une journée entière de fr. 50.—

Les exercices de nuit sont envisagés comme exercices d'une demi-journée.

Si les frais d'inspection dépassent les frais habituels, soit du fait de l'éloignement considérable de l'expert demandé, soit pour d'autres raisons, ils seront supportés par les sections organisatrices de l'exercice.

Les *allocations seront distribuées* par le Secrétariat de la Croix-Rouge suisse à la fin de l'année courante aux intéressés dont les adresses devront être exactement données sur les formulaires.

Les enfants dans les ruines d'une capitale

Le Dr Lindt, délégué du C. I. C. R. en Allemagne, est aussi délégué du Don suisse à Berlin. Il nous communique:

Au début de l'été, déjà, les autorités berlinoises avaient envisagé la possibilité de sortir pendant les vacances les enfants sous-alimentés et débiles des ruines de la capitale. On trouve dans la ville même encore de grands parcs et des terrains de jeux qui n'ont pas été détruits, bien qu'ils soient entourés de maisons démolies. Les autorités compétentes espéraient que les enfants se remettraient vite s'ils avaient la possibilité de passer pendant quelques semaines toute la journée en plein air. Il était prévu qu'ils arriveraient sur les terrains de jeux le matin entre 8 et 9 heures et qu'ils seraient ramenés à la maison vers cinq heures du soir. Des moyens de transport étaient à disposition. Il y avait aussi assez de baraques ou de restaurants où les enfants auraient pu s'abriter en cas de mauvais temps.

Mais à première vue déjà l'on pouvait constater les immenses difficultés qui s'opposaient à la réalisation de ce plan; pour mener à bien ce projet il eût été nécessaire de nourrir les enfants au moins une fois par jour. Il était évident qu' étant donné les maigres rations de vivres, aucune famille ne serait à même de donner des coupons pour des repas aux enfants. Pour cette raison il semblait que l'on dût abandonner ce projet.

C'est alors que les autorités berlinoises s'adressèrent au délégué du Comité international de la Croix-Rouge à Berlin. Celui-ci décida d'utiliser une quantité importante de vivres envoyés par le Don suisse. Après un examen approfondi, on constata qu'il serait possible d'assurer le ravitaillement à raison de deux repas par jour pour 40 000 enfants en âge d'aller à l'école de 10 000 enfants plus jeunes.

Cette assurance, communiquée par la voie de la presse et de la T. S. F. en mentionnant le nom du Don suisse, permit de réaliser cette action. D'un coup l'idée devint réalité. Tout devenait possible grâce aux livraisons du Don suisse. Les centres d'assistance se mirent en campagne pour trouver pommes de terre et légumes qui enrichirent la soupe du Don suisse. Ils rendirent visite aux paysans. Une assistante déclarait: «Nous nous sommes heurtées à de grosses difficultés, mais nous nous sommes dit: si les Suisses réussissent à amener des vivres jusqu'à Berlin, nous ne devrions pas échouer en cherchant dans les environs de Berlin des pommes de terre et des légumes.»

Mais les Alliés aussi commencèrent à s'intéresser à l'action. Le commandant russe de la ville, le général Kotikoff, mit quelques tonnes de vivres à notre disposition; d'autres suivirent son exemple. Les Anglais firent don du matériel de sport. Le 28 juillet tout était prêt pour commencer l'action en faveur des enfants allant à l'école, le 15 août débutait l'action pour les plus jeunes. Tous les enfants passaient une visite médicale afin d'être sûr que seuls ceux qui en avaient vraiment besoin bénéficiaient de notre aide.

Des tentes furent dressées dans les parcs de Berlin, des menuisiers fabriquèrent bancs et tables. Dès leur arrivée, les enfants recevaient le petit déjeuner, composé de lait additionné de fortifiants maltés; entre une et deux heures ils se rassemblaient pour le repas de midi. Des membres bénévoles de l'Assistance pour la jeunesse organisaient des jeux et des courses en forêt. Une augmentation de poids fut constatée chez la plupart des enfants.

Le 31 août l'action en faveur des enfants plus âgés a été terminée, la rentrée des classes ayant lieu le 2 septembre. Les enfants plus jeunes ont bénéficié de leur séjour en plein air jusqu'au 20 septembre. Jusqu'ici aucune autre action entreprise à Berlin n'a eu un succès pareil. Cette intervention du Don suisse a déclenché dans la population allemande ainsi que chez les autorités d'occupation d'autres initiatives du même genre. C'était un premier effort pour réagir contre la léthargie dont est saturée l'atmosphère de toutes les grandes villes détruites, un premier pas pour inviter la population à entreprendre un secours efficace.